



Autorite parentale restituée?

Par **kmelia24**, le **02/12/2011 à 11:38**

Bonjour, rn j'ai une fille de 11 ans qui a etait reconnu par son "pere" 1 an apres sa naissance ou a etait accorde droit de visite, pension alimentaire. ce monsieur n'a pas respecte le jugement donc il a etait destitue de ces droit parentaux, mais il veut repasser au tribunal. est ce que l'autorite peut lui etre redonner? sa fille ne le connait pas il n'a pas donner signe de vie depuis 10 ans elle ne le connait pas. merci de me dire ce qu'il peut avoir en voulant passer devant la justice merci :(

Par **pat76**, le **02/12/2011 à 18:07**

BonjourrrnrnOn lui demandera d'abord pourquoi il a attendu une si longue période (10 ans) pour demander à retrouver ses droits.rnrnLa première question sera: " payez-vous régulièrement la pension alimentaire?"rnrnEnsuite, une enquête sera faite pour savoir comment il vit.